

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 27 janvier 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, directrice-adjointe de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2010-61-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2010-62-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CE-2010-63-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
EXÉCUTIF DU 20 JANVIER 2010**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 20 janvier 2010, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

**CE-2010-64-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / 9133-5331
QUÉBEC INC. C. GESTIONS VILLENEUVE INC. ET
VILLE DE TERREBONNE / VENTE POUR TAXES**

ATTENDU QU'en date du 20 janvier 2010 la compagnie 9133-5331 Québec inc. a déposé une requête introductive d'instance et une requête pour ordonnance d'injonction provisoire contre Gestions Villeneuve inc. et la Ville de Terrebonne relativement à un immeuble vendu pour taxes le 15 décembre 2008;

ATTENDU QUE dans cette affaire la compagnie 9133-5331 Québec inc. s'oppose à ce que l'adjudicataire puisse obtenir l'acte de vente prévu à la Loi après l'année d'adjudication;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, pour comparaître au nom de la Ville de Terrebonne et pour préparer la défense de la Ville dans le dossier de la Cour supérieure numéro 700-17-006637-093.

**CE-2010-65-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 040 165,35\$ préparée le 21 janvier 2010.

**CE-2010-66-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 155 349,04\$ préparée le 20 janvier 2010.

**CE-2010-67-REC TRAITEMENT DES DÉPENSES DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 424 / PLANS ET DEVIS ET AUTRES
DÉPENSES DES TRAVAUX D'AQUEDUC, FONDATION ET
PAVAGE / RUES LAUZON, DE NANTES ET CHARRON**

ATTENDU QUE le 9 mars 2009 le Conseil adoptait le règlement numéro 424 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, de fondation et de revêtement bitumineux dans les rues Lauzon, de Nantes et Charron et prévoyant un emprunt au montant de 1 365 000\$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors de la période de registre prévue par la Loi ;

ATTENDU QU'un mandat a été octroyé pour la réalisation des plans et devis conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 27 avril 2009 ;

ATTENDU QUE suite à des représentations de citoyens en mai 2009, la Ville de Terrebonne a réalisé un sondage auprès des bénéficiaires des travaux ;

ATTENDU QUE trente-trois (33) personnes se sont déclarées non favorables à l'exécution des travaux et que onze (11) personnes se sont déclarées favorables ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 424 est toujours en vigueur et que des dépenses ont été réalisées et imputées à ce jour au règlement d'emprunt 424 pour un montant de 61 750\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'abrogation du règlement numéro 424 et que les dépenses déjà effectuées soient imputées au fonds général dans le cadre de l'exercice financier 2009.

**CE-2010-68-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 459 / TRAVAUX DE
PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ROUTIER,
AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET PLANTATION D'ARBRES
/ RUES DE CAZAUX ET DES MIÈGES / PROJET DOMAINE
DES MILLE-ÎLES**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans les rues de Cazaux et des Mièges ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres des rues de Cazaux et des Mièges ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (459) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur les rues de Cazaux et des Mièges, et pour ce faire, un emprunt au montant de 918 812\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

**CE-2010-69-REC MODIFICATION / RÈGLEMENT RELATIF À
L'ORGANISATION DU CORPS DE POLICE DE LA
VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 430 relatif à l'organisation du corps de police de la Ville de Terrebonne par le Conseil municipal le 26 janvier 2009;

ATTENDU QUE le troisième (3^e) paragraphe de l'article 7 dudit règlement régit le remplacement du directeur de la Direction de la police en cas d'absence;

ATTENDU QUE le directeur adjoint, M. Marc Brisson, est maintenant la personne désignée, la modification de cet article est devenue nécessaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement amendant le règlement relatif à l'organisation du corps de police de la Ville de Terrebonne.

CE-2010-70-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Guy Dubois, directeur de la police, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 116 450\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 116 450\$ du poste budgétaire numéro 02-213-00-515 au poste budgétaire numéro 02-211-00-515, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2010-0017 émis par le trésorier et joint à la présente.

**CE-2010-71-DEC AUTORISATION / DÉBUT DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES BUTTES / RUE
DES MIGRATEURS / DOMAINE DU PARC**

ATTENDU QUE l'aménagement paysager des buttes le long de la rue des Migrateurs, dans le projet du Domaine du Parc, sera réalisé par le promoteur, et ce, suite à l'analyse des plans soumis par le promoteur et aux corrections demandées par Mme Catherine Dutil, chef de service – aménagements paysagers à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le promoteur à procéder aux travaux d'aménagement des buttes le long de la rue des Migrateurs, dans le projet du Domaine du Parc, conformément aux plans et aux corrections demandées par Mme Catherine Dutil, chef de service – aménagements paysagers à la Direction de l'entretien du territoire, plans joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2010-72-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE LA STRUCTURE POUR
L'INSTALLATION DE LA TOUR À L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la réfection de la structure pour l'installation de la tour à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Denis Boileau Construction inc.	11 682,56\$
Les Constructions Tremco	13 712,17\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Denis Boileau Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 janvier 2010 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **DENIS BOILEAU CONSTRUCTION INC.**, datée du 27 novembre 2009, pour la réfection de la structure pour l'installation de la tour à l'Hôtel de Ville, le tout pour un montant de 10 350\$ (taxes en sus) à être financé par les surplus réservés rénovation d'édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0009 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-73-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR
LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR
L'AMÉNAGEMENT DU PARC LES COURS DU
RUISSEAU NOIR**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement paysager du parc « les Cours du Ruisseau Noir » (SOU-2009-117) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 janvier 2010 à 11h01, à savoir:

Planex
Plania inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 20,86 à la firme Planex, et un pointage de 17,57 à la firme Plania inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Planex ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la firme **PLANEX** pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement paysager du parc « les Cours du Ruisseau Noir », pour un montant de 67 095,70\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 396. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0020 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-74-DEC SOUMISSION / NETTOYAGE ET INSPECTION
TÉLÉVISÉE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT / TRAVAUX
DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES 2010**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le nettoyage et l'inspection télévisée dans l'égout sanitaire sur différents tronçons sur une distance approximative de 10 000 mètres;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Colmatec inc.	58 469,37\$
Veolia	69 717,24\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Colmatec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 janvier 2010 de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **COLMATEC INC.**, datée du 22 janvier 2010, pour le nettoyage et l'inspection télévisée dans l'égout sanitaire sur différents tronçons sur une distance approximative de 10 000 mètres, le tout pour un montant de 51 800,10\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 323. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0019 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2010-75-DEC OFFRE DE SERVICES / ESTIMATION BUDGÉTAIRE / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRA-STRUCTURES SUR PLUSIEURS RUES / PROGRAMME PRECO 2010

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., datée du 22 janvier 2010, pour la réalisation d'estimations budgétaires et de croquis relatifs aux travaux de réhabilitation des infrastructures urbaines sur plusieurs rues (2010) dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO), le tout pour un montant n'excédant pas 21 700\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 323. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0024 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2010-76-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES LOGICIELS DE COMPTABILITÉ / ANNÉE 2010

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique sur les logiciels de comptabilité et service de la dette pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le tout pour un montant n'excédant pas 49 566,59\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0015 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, *l'amendement au contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées* (comptabilité et service de la dette) à intervenir avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres par voie d'invitation selon le paragraphe 6 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

CE-2010-77-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / CONTRAT DE SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES LOGICIELS DE TAXATION FONCIÈRE ET DU SYSTÈME D'INFORMATION AUX CITOYENS ET PROFESSIONNELS (IMMONET) / ANNÉE 2010

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la

firme GFI Solutions d'affaires inc. pour le soutien technique des logiciels de taxation foncière et du système d'information aux citoyens et professionnels (Immonet et taxation) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le tout pour un montant n'excédant pas 44 077,65\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0014 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, *l'amendement au contrat de services d'entretien de logiciels d'applications municipales intégrées* (Immonet et taxation) à intervenir avec la compagnie GFI Solutions d'affaires inc.

L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres par voie d'invitation selon le paragraphe 6 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

CE-2010-78-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h20.

Président

Secrétaire